



Retirée de l'effectif de l'entreprise a la Medecine du travail

Par **Heidicha**, le **23/08/2021** à **14:07**

Bonjour

je suis en arrêt maladie depuis plus de trois ans j'ai voulu prendre rendez-vous à la Médecine du travail pour une éventuelle reprise ou mise en inaptitude et à ma grande surprise je ne fais plus partie de l'effectif de l'entreprise à la merci du travail.

ceci est-il légal ?

que puis-je faire ?

en vous remerciant d'avance pour votre réponse .

cordialement

Par **P.M.**, le **23/08/2021** à **14:53**

Bonjour,

Pendant un arrêt-maladie, tant que le contrat de travail n'est pas rompu, il est suspendu, mais vous faites toujours partie des effectifs de l'entreprise...

Si c'est l'employeur qui a procédé à la radiation il n'avait pas à le faire...

Ce serait à voir avec le centre de Médecine du Travail ou même avec l'Inspection du Travail à moins que l'employeur rectifie la situation....